



**COMMUNE DE PLOËRDUT**  
**Compte rendu de la réunion du conseil municipal du**  
**11 mars 2020**

Date de convocation : 05/03/2020

Date d'affichage : 05/03/2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le onze mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

**Présents :** M. GUILLOUX, M. CAREL, M. SCRAIGN, MME HAUTE, M. BARNETT, MME DAFFOS, MME LE CUNFF, M. ROPERS, MME ROUSSEAU, M. MARREC, MME GUERIN, MME PLASSE.

**Absents excusés :** M. RIO ayant donné pouvoir à M. CAREL.  
MME LE CARFF ayant donné pouvoir à MME LE CUNFF,  
M. GOURIO,

**Absents :**

**Secrétaire :** MME PLASSE

Désignation du secrétaire de séance, Lucille PLASSE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 diffusé le 04 février 2020.

## Commission Finances :

➤ **DCM2020-03-11-07 - Compte administratif 2019 – Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 de la Commune de PLOËRDUT.  
Il s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	1 051 187,83 €	628 280,35 €	1 679 468,18 €
dépenses	770 933,49 €	592 520,39 €	1 363 453,88 €
résultat 2019	280 254,34 €	35 759,96 €	316 014,30 €
reports antérieurs	307 798,98 €	-145 737,15 €	162 061,83 €
affecté à l'investissement	307 798,98 €		307 798,98 €
<b>résultat net</b>	<b>280 254,34 €</b>	<b>- 109 977,19 €</b>	<b>170 277,15 €</b>

Monsieur le maire se retire et monsieur CAREL, adjoint au maire, soumet le compte administratif 2019 du budget principal de la commune au vote.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal de la commune.

➤ **DCM2020-03-11-08 - Compte administratif 2019 – Budget assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement de PLOËRDUT.

Il s'établit de la manière suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>GLOBAL</b>
recettes	10 153,92 €	10 117,92 €	20 271,84 €
dépenses	6 040,00 €	2 378,00 €	8 418,00 €
résultat 2019	4 113,92 €	7 739,92 €	11 853,84 €
reports antérieurs	5 837,92 €	29 765,92 €	35 603,84 €
affecté à l'investissement	5 837,92 €		5 837,92 €
<b>résultat net</b>	<b>4 113,92 €</b>	<b>37 505,84 €</b>	<b>41 619,76 €</b>

Monsieur le maire se retire et monsieur CAREL, adjoint au maire, soumet le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement au vote.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2019 du budget annexe d'assainissement.

➤ **DCM2020-03-11-09 - Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal commune**

Après s'être assuré que la Trésorerie de Gourin a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 de la trésorerie concernant le budget principal de la commune.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune.

➤ **DCM2020-03-11-10 - Approbation du compte de gestion 2019 – Budget annexe assainissement**

Après s'être assuré que la Trésorerie de Gourin a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, monsieur le maire, ne constatant aucune anomalie, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 de la trésorerie concernant le budget annexe d'assainissement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte de gestion 2019 du budget annexe d'assainissement.

➤ **DCM2020-03-11-11 - – Affectation des résultats - Commune**

Monsieur le maire indique que les résultats de fonctionnement du budget principal de la commune au titre de 2019 s'élèvent à 280 254.34€.

Il propose d'en affecter la totalité en recettes d'investissement au compte 1068 au budget principal de la commune au titre de 2020.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'affecter **la somme de 280 254.34€** en recettes d'investissement au compte 1068 du budget principal de la commune au titre de 2020.

➤ **DCM2020-03-11-12 - Affectation des résultats - Assainissement**

Monsieur le maire indique que les résultats de fonctionnement du budget annexe d'assainissement au titre de 2019 s'élèvent à 4 113.92€.

Il propose d'en affecter la totalité en recettes d'investissement au compte 1068 au budget annexe d'assainissement au titre de 2020.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'affecter **la somme de 4 113.92€** en recettes d'investissement au compte 1068 du budget annexe d'assainissement au titre de 2020.

➤ **Restes à réaliser**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2019 intervient au 31 décembre 2019 et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2019 :

- Le montant des dépenses d'investissement au budget principal à reporter s'élève à 162 970€
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 425 683€

➤ **DCM2020-03-11-13 – Acceptation du fonds de concours de Roi Morvan Communauté au titre du contrat enfance jeunesse 2017**

Monsieur le maire indique que par délibération en date du 27 février 2020, le conseil communautaire de Roi Morvan Communauté a décidé d'approuver le versement d'un fonds de concours d'un montant de 24 901.41€, au profit de la commune, au titre du contrat enfance jeunesse pour l'année 2017.

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la perception de cette recette.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE de percevoir la somme de 24 901.41€ au titre contrat enfance jeunesse pour l'année 2017,
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- DIT que cette recette sera perçue sur le budget de la commune.

## Questions diverses

➤ **DCM2020-03-11-14 – Adhésion de Roi Morvan Communauté au syndicat Morbihan Energies.**

Lors du conseil communautaire du 27 février dernier, les élus de Roi Morvan Communauté ont approuvé l'adhésion de Roi Morvan Communauté au Syndicat Morbihan Energies.

Cette adhésion, pour être approuvée, est subordonnée à l'accord des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI (Article L5214-27 du CGCT).

Monsieur le maire soumet donc cette proposition d'adhésion aux membres du conseil municipal.

Après avoir entendu monsieur le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'adhésion de Roi Morvan Communauté au syndicat Morbihan Energies.

Levée de séance à 20h10.